

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 17 décembre 2025

Objet : Question parlementaire n° 3225 du 21 novembre 2025 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo et de Monsieur le Député Yves Cruchten concernant « Abolition des droits de navigation sur la Moselle et impact pour la flotte luxembourgeoise ».

Madame la Ministre,

En date du 21 novembre 2025, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme et du Ministre des Finances.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo et Monsieur le Député Yves Cruchten.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Finances

(s.) Gilles Roth